

La Poste - SA au capital de 3 800 000 000 € - 356 000 000 RCS Paris - Crédit photos : médiathèque BSCC - DRHRS BSCC - Juin 2018



Vous servir sans ac'crocs

Quelques conseils
simples à suivre...



LA POSTE



LA POSTE

BRANCHE SERVICES-COURRIER-COLIS
DRHRS
DIRECTION SÉCURITÉ, SANTÉ AU TRAVAIL
9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA
75015 PARIS
www.laposte.fr



« En liberté dans la cour de la propriété, Randy a mordu le facteur lors de la remise d'un recommandé. »

Plus de **1 200 facteurs** sont mordus chaque année en France car tous les chiens peuvent être effrayés ou se montrer imprévisibles lors de la présence du facteur : ça peut aussi être le cas de votre chien.

Voici quelques conseils simples à suivre afin de permettre à votre facteur d'assurer tous les services en maintenant à l'écart votre chien :

- Assurez-vous que votre chien ne puisse pas s'échapper de votre propriété. Lors du passage du facteur : fermez votre portail ou attachez votre chien.
- Placez votre chien dans une pièce à part, avant d'aller ouvrir la porte lorsque le facteur sonne pour un colis, un recommandé ou une prestation à domicile.
- Si votre chien est en liberté, approchez-vous de votre portail fermé afin que le facteur puisse vous remettre votre courrier ou colis sans prendre de risque.
- Evitez d'aller à la rencontre du facteur avec votre chien tenu en laisse. (Il pourrait être stressé à l'approche d'un tiers).
- Si votre chien se met à courir pour attaquer le facteur, restez où vous êtes et rappelez le fermement.



Nous vous remercions pour votre vigilance qui permettra au facteur de travailler en toute sécurité.

Pour une distribution en toute sécurité et afin d'éviter toute possibilité de contact entre le facteur et votre chien, nous vous remercions de respecter les dispositions réglementaires suivantes (Article R111-14.1 du code de la construction et de l'habitation) :

- Placez votre boîte aux lettres afin qu'elle soit accessible de l'extérieur : en entrée de propriété, côté rue, en bordure de voie ouverte à la circulation et hors de portée de votre chien. Si l'emplacement de votre boîte aux lettres ne répond pas à ces critères, merci de bien vouloir la déplacer.
- Disposez d'une sonnette aux abords de la propriété permettant de vous avertir de la distribution d'un colis, d'un recommandé ou d'une prestation à domicile. Ceci afin d'éviter l'entrée du facteur dans votre propriété en cas de présence de votre chien en liberté.
- Vérifiez la bonne hauteur de votre portail et le bon entretien de vos clôtures pour éviter que votre chien ne s'échappe de votre propriété lors du passage de votre facteur.



Il en va de la sécurité de votre facteur et de la qualité des services de La Poste.



A noter :

- Les chiens mordeurs sont déclarés à la Mairie par les services de La Poste.
- Les propriétaires de chiens sont pénalement responsables des dommages causés.